



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU **28 septembre 2023**

Le 28 septembre 2023 à 18 heures,

Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick MORIN, Maire.

Quorum du Conseil Municipal : 5

Sont présents : MM Patrick MORIN, Alain PAVEAU, Thierry PFOHL, Daniel GAUDISSION, Bernard VANNIER, MMES Christelle AUPY, Christiane BRULAIRE, M. Paolo DA CUNHA

Est absente excusée : Mme Marie-Hélène LINARD (pouvoir à Patrick MORIN)

Secrétaire de séance : M. Alain PAVEAU

Ordre du jour :

- Signature du bail de la boulangerie
- Communauté de communes Cœur de Sologne : rapport d'activités 2022
- Questions diverses

Signature du bail de la boulangerie

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de lui donner l'autorisation de signer le bail commercial de location de la boulangerie située 1 rue de Vouzon (cadastré section F n°67) avec M. Bruno GAULE, boulanger. Le bail est consenti pour une durée de 9 ans.

Le Maire fait part au conseil qu'il souhaite maintenir le prix du loyer de la boulangerie/épicerie et du logement attenant - sis 1 route de Vouzon à CHAON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de maintenir le montant des loyers, à savoir :

- partie logement : 400 € /mois
- partie commerciale : 500 € HT/ mois

- le montant du loyer sera révisable tous les trois ans selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE (loyers commerciaux). Les charges ne sont pas comprises (eau, électricité, ordures ménagères etc....)

- Un bail commercial mixte sera effectué auprès de Maître Mathieu GUYOT, notaire à LAMOTTE BEUVRON.

Communauté de communes Cœur de Sologne : rapport d'activités 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2022 transmis par monsieur le Président de la communauté de communes Cœur de Sologne.

Le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité, le rapport 2022 de la communauté de communes Cœur de Sologne.

QUESTIONS DIVERSES

Création d'un Comité Social Territorial

Le maire expose le projet de création d'un comité social territorial (CST) par la communauté de communes Cœur de Sologne en remplacement de celui du centre de gestion. Au préalable, le conseil municipal a reçu les documents fournis par la communauté de communes affaillant à ce dossier.

Après s'être concerté, le Conseil municipal décide de rester auprès du centre de gestion du Loir-et-Cher.

Colis de Noël

Les colis de Noël seront distribués le 22 décembre 2023.

Procès-verbal arrêté le 28 septembre 2023

Le Maire
Patrick MORIN

Le secrétaire
Alain PAVEAU